

La création d'entreprise dans le secteur culturel : les fondamentaux 1/2

La conférence
commence
à



La conférence
se termine
à



- 😊 Replay disponible durant 1 an
- 📁 Support téléchargeable à la fin de la présentation

Infos techniques

- ❶ Connexion filaire préférable
- ❷ Fermer les logiciels de votre ordinateur (type skype...)
- ❸ Figurer la vidéo du présentateur si besoin
- ❹ Branchez un casque pour plus de confort

👉 Durant la conférence, en cas de pb technique, cliquer sur





LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias



Les fondamentaux de la création d'entreprises dans le secteur culturel 1/2

Jeudi 24 mai 2018

Web conférence
 AUDIENS



PLAN

- **Le choix de la structure**
 - Société, Association, Entreprise individuelle
 - Zoom sur la micro entreprise
 - Impacts sur le régime fiscal et social du créateur
- **Formalités de création et immatriculations**
- **La responsabilité liée à l'activité**
 - Activités règlementées
 - L'assurance responsabilité professionnelle
- **Se faire accompagner**
 - Juridique, comptable, banque, social
 - Couveuses, incubateurs...

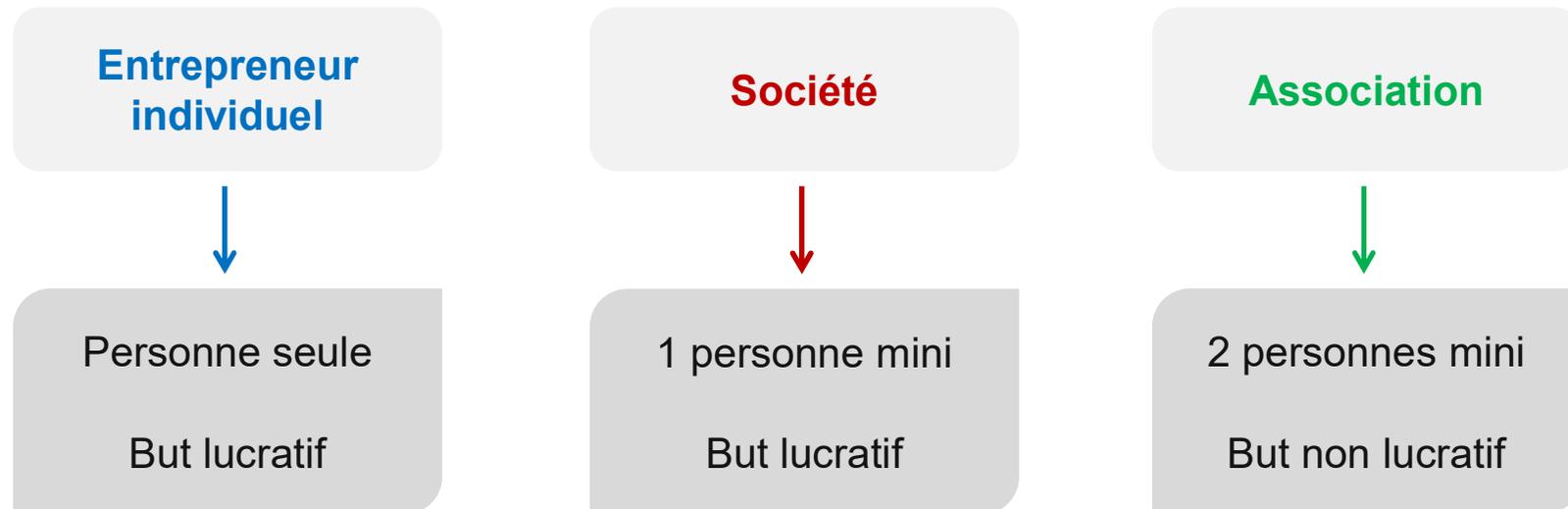


Le choix de la structure juridique

2 questions préalable :

- Entreprendre seul ou à plusieurs ?
- Avoir un but lucratif ou non lucratif ?

3 grandes situations :





Le choix de la structure juridique

Quelques définitions

Entreprise individuelle Déf INSEE	Société Art 1832 Code civil	Association Art 1 ^{er} loi 1901
<p>Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique.</p> <p>L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte.</p> <p>→ l'entrepreneur individuel peut être :</p> <ul style="list-style-type: none">• commerçant,• artisan,• profession libérale.	<p>La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.</p> <p>→ la société peut être une :</p> <ul style="list-style-type: none">• SARL,• EURL,• SA,• SAS...	<p>L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.</p> <p>→ l'association a un but non lucratif mais peut faire des actes de commerce.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ne pas confondre !

Autoentrepreneur
= Entrepreneur
Individuel

+ SCOP & SCIC



Le choix de la structure juridique

Les statuts

Pour les entrepreneurs individuels :

- Pas de statut à rédiger

Entrepreneur individuel



Pas de statut

Pour les sociétés, les statuts :

- Identifient les associés et leurs apports
- déterminent son fonctionnement
- précisent son activité
- prévoient les règles auxquelles sont soumis les associés

Société



Statuts à rédiger

- Encadrés par la loi
- Comportent des mentions obligatoires

Pour les associations, les statuts :

- Identifient ses dirigeants
- déterminent son fonctionnement
- précisent son activité

Association



Statuts à rédiger

- Rédaction libre
- Aucune mention imposée



Le choix de la structure juridique

L'autoentrepreneur : pour qui, pour quoi ?

Autoentrepreneur = Microentrepreneur

→ Dispositif qui permet d'exercer certaines activités indépendantes en bénéficiant de simplifications déclaratives

Préalable

N'est possible que pour des activités sans subordination juridique
 Saliariat déguisé INTERDIT

Les +

Immatriculation et déclarations des revenus simple
www.lautoentrepreneur.fr

Les -

- Pas (ou peu) de protection sociale
- Frais professionnels non déductibles du revenu
- CA annuel limité :
 - 170 000 € pour des livraisons de biens
 - 70 000 € pour les prestations de service



Certaines professions ne peuvent être exercées via ce dispositif :

- Auteur
- Artiste du spectacle
- Professions réglementées



Le choix de la structure juridique

Pourquoi « micro-entreprise » ?

→ Permet l'application de dispositions qui exonèrent ou simplifient les déclarations de l'autoentrepreneur

Micro entreprise

Aspect social Régime du micro social

Cotisations calculées sur le Chiffre d'Affaires avec un taux forfaitaire

Activité	Taux
Livraison de biens	12,8 %
Prestations de service	22 %

+ cotisation au titre de la formation professionnelle (entre 0,1 et 0,3%)

Aspect fiscal Régime du micro fiscal

- Franchise de TVA (dans les limites prévues)
- Paiement de l'impôt : modalités au choix :

Micro-entreprise	Versement libératoire
Déclaration du CA (minoré d'un abattement forfaitaire) dans la déclaration complémentaire de revenu → Pas de possibilité de déduire les charges	Taux forfaitaire sur CA (entre 1 et 2,2%) → Pas de progressivité → Pas de régularisation annuelle



Le choix de la structure juridique

Impacts sur le régime fiscal et social du créateur

Rappels

Régime social

Travailleur
Salarié

Travailleur Non
Salarié

Régime fiscal

Impôt sur le
Revenu

Impôt sur les
Sociétés

Situation selon l'entreprise

Entrepreneur
individuel

Société

Association



Le choix de la structure juridique

Impacts sur le régime fiscal et social du créateur

Quelques types d'entreprises	Régime social	Régime fiscal
<ul style="list-style-type: none">• Entreprise individuelle• Entreprises individuelle à responsabilité limitée	TNS	IR IS (sur option)
Société A Responsabilité Limitée <ul style="list-style-type: none">• Gérant majoritaire• Gérant égalitaire ou minoritaire	TNS TS	IS
<ul style="list-style-type: none">- Sociétés par Actions Simplifiée- Sociétés Anonymes- Scop (société coopérative de production) & Scic (société coopérative d'intérêt collectif)	TS	IS
Association	TS (si dirigeant rémunéré)	IS (pour les associations fiscalisées)

TNS : Travailleur Non Salarié / TS : Travailleur Salarié

IR : Impôt sur le Revenu / IS : Impôt sur les Sociétés



PLAN

- Le choix de la structure
 - Société, Association, Entreprise individuelle
 - Zoom sur la micro entreprise
 - Impacts sur le régime fiscal et social du créateur
- **Formalités de création et immatriculations**
- **La responsabilité liée à l'activité**
 - Activités règlementées
 - L'assurance responsabilité professionnelle
- **Se faire accompagner**
 - Juridique, comptable, banque, social
 - Couveuses, incubateurs...



Formalités de création

Formalités de création

Déclarer l'activité &
demander l'immatriculation

Entrer en relation avec les
administrations

Un point d'entrée

 **Guichet-entreprises.fr**
Une seule adresse pour créer votre entreprise

Répertoire
Sirene

Registre du
Commerce et
des Sociétés

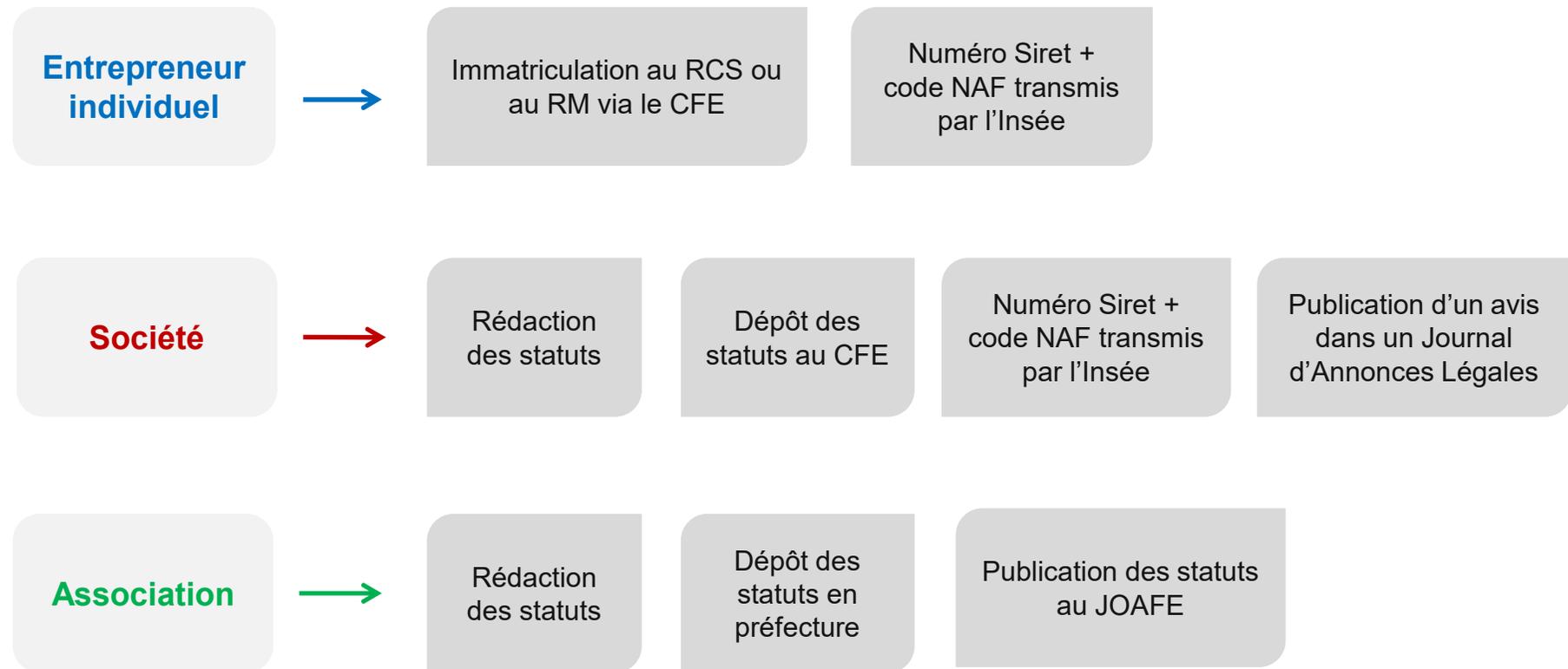
Registre des
Métiers

Centre de
Formalité des
Entreprises

Préfecture



Principales formalités de création



CFE : Centre de Formalité des Entreprise

SIRET : Système informatique de répertoire des établissements / NAF : Nomenclature des Activités Française

RCS : Registre du Commerce et des Sociétés / RM : Registre des métiers

JOAFE : Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise



Formalités de création

Quelques coûts

Entrepreneur individuel

Immatriculation au RCS*
(entreprises commerciales)
Près de 30 €

Immatriculation au RM*
(entreprises artisanales)
En moyenne 150 €

Immatriculation à l'Urssaf
(professions libérales)
gratuit

Société

Immatriculation au RCS
Près de 45 €

Frais de publication
SARL : En moyenne 200 €
SA ou SAS : En moyenne
240 €

Association

Publication au JO
Près de 50 €

* Gratuit pour les micro entreprises



Les immatriculations

Nom	Exemple	Objet	Attribution
SIREN	332 569 874	Enregistrement de l'état civil des entreprises et établissements	Insée
SIRET	332 569 874 000 23		
NAF	9001 Z	Classification des entreprises selon leur activité	
APE	804 C		
RCS	RCS Paris 332 569 874	Dénombrement des commerçants, les sociétés dans le ressort d'un tribunal	Tribunal de commerce
RM	321 654 987 RM 012	Dénombrement des artisans dans le ressort d'un tribunal	Chambre des métiers
IDCC	2742	Identifie la convention collective applicable	L'entreprise détermine elle-même sa CCN

SIREN : Système informatique de répertoire des entreprise / **SIRET** : Système informatique de répertoire des établissements

NAF : Nomenclature des Activités Française / **APE** : Activité Principale Exercée

RCS : Registre du Commerce et des Sociétés / **RM** : Registre des métiers

IDCC : Identification de la Convention Collective



PLAN

- Le choix de la structure
 - Société, Association, Entreprise individuelle
 - Zoom sur la micro entreprise
 - Impacts sur le régime fiscal et social du créateur
- Formalités de création et immatriculations
- **La responsabilité liée à l'activité**
 - Activités réglementées
 - L'assurance responsabilité civile
- **Se faire accompagner**
 - Juridique, comptable, banque, social
 - Couveuses, incubateurs...



La responsabilité liée à l'activité

Activités réglementées

Professions réglementées

Autorisation ou déclarations préalables

Exemples
- Entrepreneurs de spectacles vivants
- Prestataires techniques

Qualification professionnelle

Exemples
Certains métiers (avocats, comptables, entrepreneurs de spectacles...)

Incompatibilités

Exemples
Agent artistique & producteur cinématographique



La responsabilité liée à l'activité

L'assurance responsabilité civile

Votre activité ou votre co-contractant impose-t-il une assurance ?

OUI

NON

Souscription d'un contrat
d'assurance ad'hoc

Estimation des risques
encourus

Risques que je ne
pourrais pas assumer

Risques que je décide
d'assumer





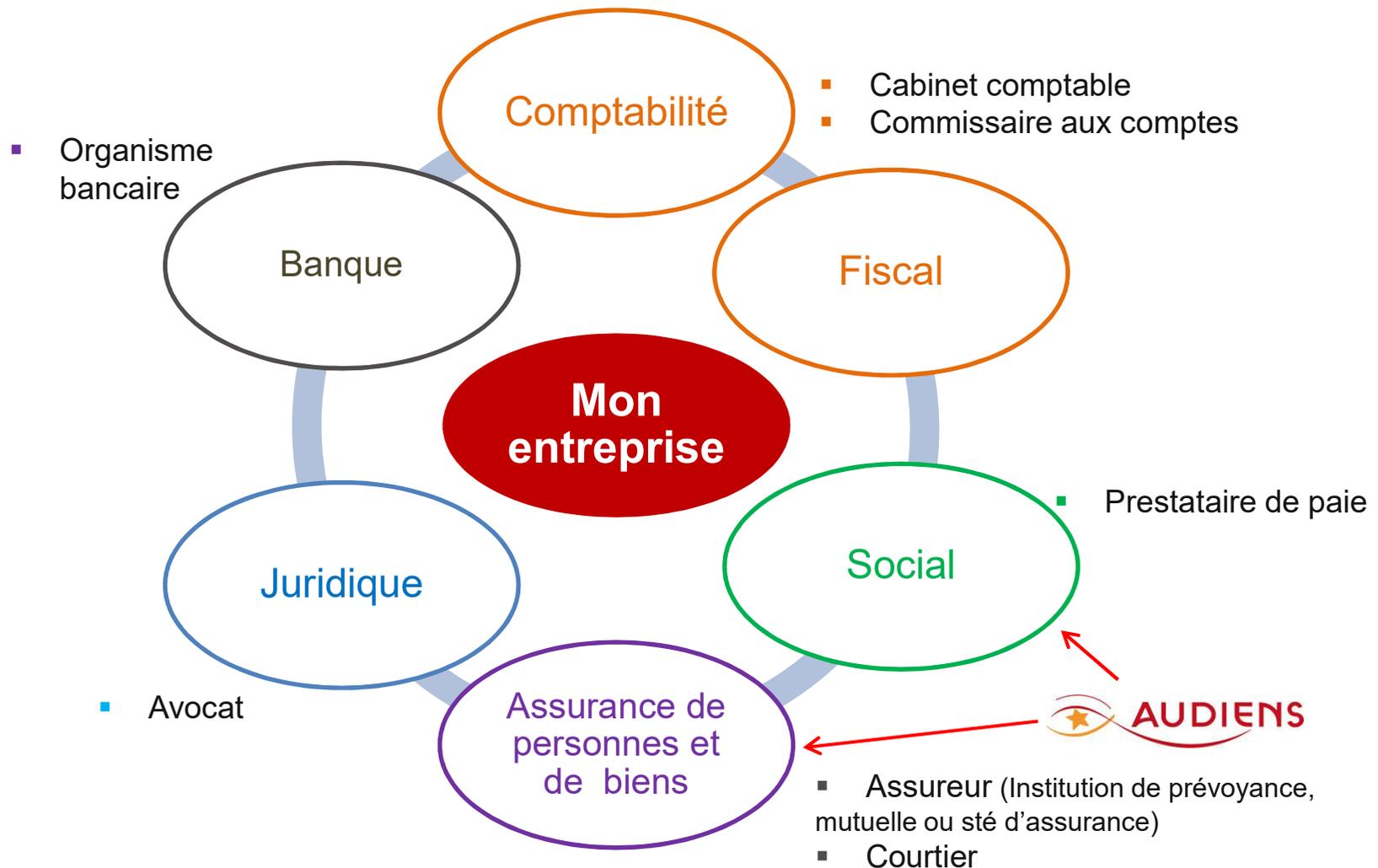
PLAN

- Le choix de la structure
 - Société, Association, Entreprise individuelle
 - Zoom sur la micro entreprise
 - Impacts sur le régime fiscal et social du créateur
- Formalités de création et immatriculations
- La responsabilité liée à l'activité
 - Activités règlementées
 - L'assurance responsabilité civile
- **Se faire accompagner**
 - Juridique, comptable, banque, social
 - Couveuses, incubateurs...



Se faire accompagner

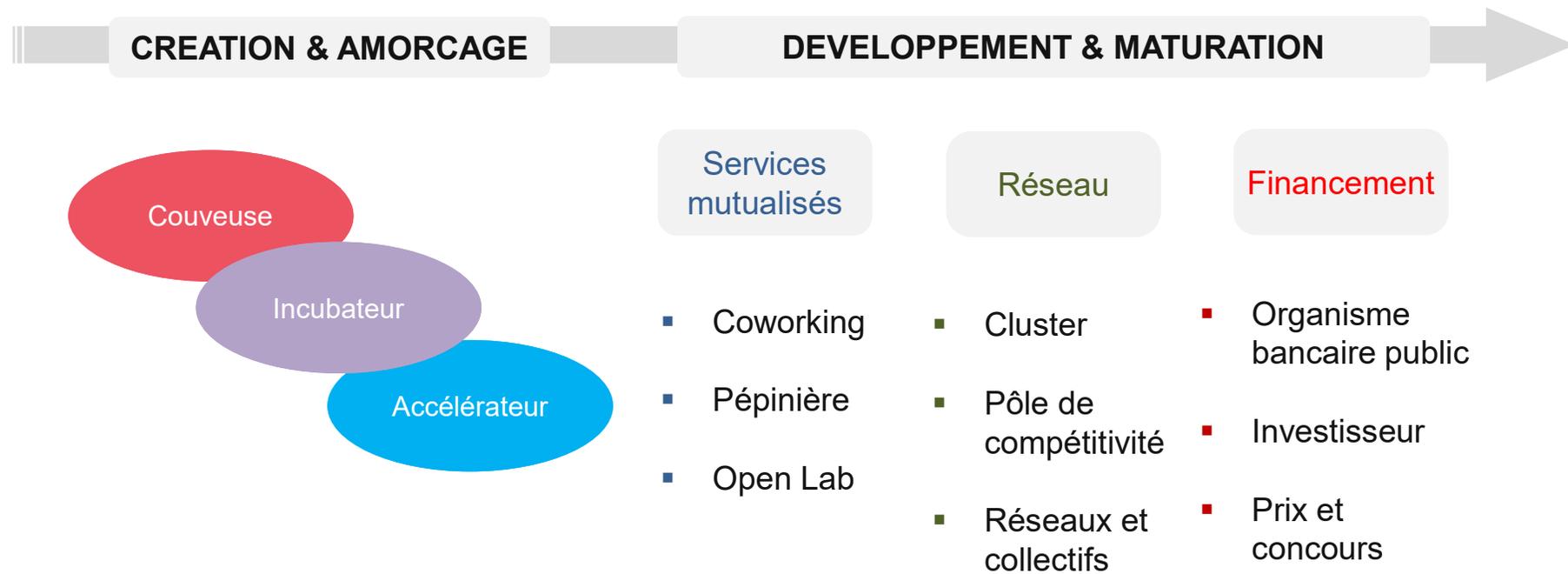
Bien s'entourer





Se faire accompagner

Les structures d'accompagnement



A noter : une « Plateforme d'innovation » peut regrouper plusieurs de ces services dans ses multiples offres



Les solutions Audiens

Retraite
complémentaire



Assurance de
personnes



Assurance de
biens



Social



Accompagnement

Réseau



- Nurserie
- Prix numérique
- Rencontres

Guide pratique



Fiches pratiques



Interventions



Site dédié





Prochaine

Web conférence
 AUDIENS

→ La responsabilité sociale du chef d'entreprise

▪ Jeudi 21 juin 2018

⌚ 10h00 à 10h30

@ <https://webikeo.fr/webinar/la-creation-d-entreprise-dans-le-secteur-culturel-2-2/share>



Informations employeur

01 73 17 39 32